

COMMUNIQUÉ DES PARENTS DE SERGE

Lors de la manifestation du 25 mars 2023 contre la construction d'une mégabassine à Sainte-Soline, notre fils Serge a été gravement blessé par un tir émanant des forces de l'ordre.

Nous avons au cours des jours suivants, avec l'assistance de M^e Chalot, porté plainte contre X pour tentative de meurtre et pour entrave volontaire à l'arrivée des secours ; nous avons également porté plainte pour le fuitage, le 27 mars 2023, d'informations figurant dans le fichier constitué par la police sur Serge.

Le procureur de la République Philippe Astruc a lancé au même moment des expertises sur les circonstances des blessures les plus graves occasionnées par les forces de l'ordre lors de cette manifestation à Sainte-Soline.

Pourtant – seize mois plus tard – nous attendons toujours les résultats des investigations. Ils devaient, au dire de M. Astruc, lui être livrés d'abord en décembre 2023, puis en mars 2024, ensuite en juin 2024 – et nous apprenons aujourd'hui par la presse que M. Astruc va être remplacé au tribunal de Rennes, en septembre prochain, par M. Teillet...

La longueur des procédures en cours a de quoi surprendre car, concernant Serge :

- d'une part, des enquêtes journalistiques ont rapidement établi – images à l'appui – qu'une grenade l'avait atteint au crâne, et que cette grenade avait été tirée de façon « non réglementaire » (voir notamment la vidéo du *Monde* réalisée le 6 avril 2023) ;
- d'autre part, divers témoignages enregistrés pendant la manifestation ont montré très vite que les forces de l'ordre avaient reçu pour consigne d'empêcher les secours d'arriver jusqu'à Serge alors qu'il était tombé dans le coma (la LDH a ainsi rendu publique une première synthèse de son rapport dès le 26 mars 2023). Blessé vers 13 h 30, Serge n'a de ce fait été pris en charge par le CHU de Poitiers que vers 17 h 30.

Lorsque nous avons rencontré M. Astruc au tribunal de Rennes, le 6 juillet 2023, il s'était réjoui de disposer déjà de très nombreuses informations au sujet des quatre personnes les plus gravement blessées à Sainte-Soline ; et il nous avait assuré qu'il n'aurait pour Serge aucune difficulté à établir la « matérialité des faits ». Nous considérons donc que les conclusions des investigations sur les violences policières commises le 25 mars 2023 devraient être connues dans les plus brefs délais.

Les parents de Serge, le 15 juillet 2024